



# Tarifs – Inscriptions 2018 – 2019

(Application de nouveaux règlements validés par délibération du Conseil Municipal du 11/06/2018 )



**A compter du 1er septembre 2018, Paiement directement en Trésorerie uniquement.**

## RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération du Conseil Municipal du 11/06/2018

SANCEENS		
Quotient familial	Tarifs	Réduction de 30% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
De 0 à 565 €	3,24 €	2,26 €
De 566 à 1200 €	3,87 €	2,70 €
Supérieur à 1200 €	4,50 €	3,15 €

<b>Extérieurs</b>	6,30 €
<b>Tarif majoré *</b>	

<b>Tarif exceptionnel *</b>	9,00 €
-----------------------------	--------

**Tarif Majoré \*** : La fréquentation très occasionnelle d'un enfant à la restauration scolaire est possible mais elle doit être comprise comme une démarche rare, improvisée ou répondant à un impondérable (hospitalisation, maladie d'une nourrice, entretien d'embauche ...). Il sera alors appliqué un tarif majoré. Le fait de savoir à l'avance qu'un enfant fréquentera la restauration scolaire sur une durée de plus d'une semaine ne relève pas de l'occasionnel

**Tarif exceptionnel \* (Repas non prévu)** : Pour les familles qui laisseraient déjeuner leur enfant à la restauration scolaire sans inscription préalable au Pôle Accueil Enfance Jeunesse, les repas seront facturés à un **tarif exceptionnel**.

### Tarifs en cas d'absence injustifiée

- 1<sup>er</sup> absence non justifiées dans l'année scolaire ou une période vacances : Rappel mais paiement des réservations dues
- 2<sup>e</sup> absence non justifiée dans l'année ou la période vacances : **tarification exceptionnelle de 19.87€** (= tarif max. facturé correspondant à 1 journée ACM avec repas pour enfant non scolarisé)
- 3<sup>e</sup> absence non justifiée dans l'année ou la période vacances = annulation de l'inscription sur le cycle (ou période vacances) avec paiement des sommes dues par l'inscription et pénalité première absence

### Retards dépôt matin/midi-Périscolaire, Extrascolaire-

Passé 10 min de retard une **facturation exceptionnelle de 5€** sera appliquée par retard

**A partir du quatrième retard de l'année ou période vacances, chaque retard sera facturé 15€**

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

SANCEENS	Séance	Mois	Réduction de 30% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	EXTERIEURS	
			Période uniquement	Séance	Période
Matin (7h30-8h20) (8h30 en mat)	0,25 €	3.75 €	2,65 €	0,50 €	7.50 €
Méridienne (12h00-12h20/13h30-13h40)	0,10 €	1,50 €	1,05 €	0,20 €	3,00 €
Soir (16h00-18h30) (16h10 en mat)	0.50 €	5 €	3.55 €	1 €	10 €
Pause cartable prim (16h00-16h45)					
<b>Après-midi NAP</b>					
Si déjà inscrit au périscolaire jusqu'à 16h45	0 €		0 €	0 €	
<b>Si non inscrit au périscolaire du soir (forfait periscolaire)</b>					
QF 0 à 565 €	/	0.50 €	0.35 €	0.80 €	
QF 566 à 1200 €	/	1.75 €	1.20 €	2.76 €	
QF > 1200 €	/	2.10 €	1.50 €	3.31 €	

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (A.C.M)****VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS**\* *Application de nouveaux tarifs (D.C.M. du 14 décembre 2015)*

<b>SANCÉENS</b> (tarifs réduits de 30% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)*								
Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%
De 0 à 300€	1.50€	<b>1.05€</b>	1.00€	<b>0.70€</b>	1.00€	<b>0.70€</b>	0.50€	<b>0.35€</b>
De 301€ à 500€	2.10€	<b>1.47€</b>	1.40€	<b>0.98€</b>	1.40€	<b>0.98€</b>	0.70€	<b>0.49€</b>
De 501€ à 700€	2.94€	<b>2.06€</b>	1.96€	<b>1.37€</b>	1.96€	<b>1.37€</b>	0.98€	<b>0.69€</b>
De 701 à 900€	4.70€	<b>3.29€</b>	3.14€	<b>2.20€</b>	3.14€	<b>2.20€</b>	1.57€	<b>1.10€</b>
De 901€ à 1100€	10.35€	<b>7.24€</b>	6.90€	<b>4.83€</b>	6.90€	<b>4.83€</b>	3.45€	<b>2.41€</b>
> à 1101€	12.42€	<b>8.69€</b>	8.28€	<b>5.80€</b>	8.28€	<b>5.80€</b>	4.14€	<b>2.90€</b>

\* Le tarif réduit est appliqué pour les fratries à partir du second enfant Sancéen inscrit.

<b>EXTÉRIEURS</b>				
Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
De 0 à 300€	2.40€	1.60€	1.60€	0.80€
De 301€ à 500€	3.36€	2.24€	2.24€	1.12€
De 501€ à 700€	4.70€	3.14€	3.14€	1.57€
De 701 à 900€	7.53€	5.02€	5.02€	2.51€
De 901€ à 1100€	16.56€	11.04€	11.04€	5.52€
> à 1101€	19.87€	13.25€	13.25€	6.62€

**DOCUMENT A FOURNIR**

- ✚ Livret de famille,
- ✚ Justificatif de domicile récent,
- ✚ Avis d'imposition pour calculer le QF ou notification de la CAF,
- ✚ Photocopie des pages du carnet de santé,
- ✚ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution des droits de garde exclusive
- ✚ Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) des enfants qui ont des problèmes de santé,
- ✚ Attestation d'assurance extrascolaire (responsabilité civile couvrant les activités de l'enfant).